

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Eric Bertinat, Stéphane Florey, Patrick Lussi, Céline Amaudruz, Marc Falquet, Antoine Bertschy, Christina Meissner et Christo Ivanov

Date de dépôt : 2 décembre 2010

Proposition de motion

Radars en surnombre, radars Big Brother et autres gadgets à fric : Assez, disent les automobilistes vaches à lait !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que le canton Genève disposerait de 163 radars ;
- que Genève est le canton doté du plus grand nombre de radars ;
- que Genève continue à acquérir de nouveaux radars ;
- que les radars devraient être employés à des fins de sécurité routière ;
- que la multiplication des radars ne fait pas de Genève le meilleur élève de Suisse en matière d'accidents graves de la circulation routière ;
- que les radars sont une source de profit pour l'Etat ;
- que l'installation de nouveaux radars ne répond pas à des objectifs de prévention ;
- que certaines machines sont de véritables monstres technologiques voués à l'espionnage des individus,

invite le Conseil d'Etat

- à geler le nombre de radars fixes en service dans le canton de Genève
- à utiliser les radars à des fins de sécurité routière uniquement
- à démanteler les radars « Traffistar SR590 » et renoncer à acquérir cet appareil ou d'autres appareils apparentés, notamment lors du renouvellement du parc.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Lanterne rouge fédérale dans bien des domaines, Genève excelle dans un domaine : en nombre de radars présents sur son territoire. Quant au nombre exact de radars fixes à Genève, celui-ci varie selon les sources, oscillant entre 163 et 168. A intervalles réguliers, on apprend la mise en service de nouveaux appareils de contrôle des infractions routières. La dernière acquisition en date est le Traffistar SR590, un radar de dernière génération capable de suivre 22 voitures en même temps et de déceler une dizaine d'infractions. Cet engin Big Brother a été acquis par la police genevoise à deux exemplaires – avant même d'être homologué par l'Office fédérale de métrologie – pour la modique somme de 80 000 F l'unité.

Un petit coup d'œil dans les rapports annuels de la police permet de constater avec quelle dynamique de nouveaux radars sont « mis en production ». En 2005, le rapport annuel de la police parlait, en matière de contrôle de vitesse d'une hausse du nombre de radars de 18 à 23¹. En 2006, de nouveaux radars feux-vitesse et des pistolets lasers sont mis en production. Les auteurs du rapport 2006 soulignent la diversification des lieux de contrôle². En 2007, un radar supplémentaire feux-vitesse est acquis et dix-sept autres radars sont modernisés³. Enfin, le rapport 2009 nous informe que l'équipement en radars feux-vitesse se poursuit et que le nombre de véhicules automatiquement contrôlés a augmenté de 11% par rapport à l'année précédente⁴.

Avec autant de radars à Genève, dont la présence et l'emplacement sont déterminés, d'après le Conseil d'Etat, exclusivement par des critères de sécurité routière, on pourrait croire que Genève est également championne en ce domaine. Que nenni ! Avec 9,5 victimes d'accidents graves de la circulation routière (personnes décédées ou grièvement blessées) pour 10 000 habitants, Genève est par exemple moins bien classé que les cantons de Vaud, de Fribourg, de Neuchâtel, de Berne, du Jura qui comptent pourtant moins de radars ! En Suisse, seuls les cantons du Valais, du Tessin, d'Uri et

¹ Rapport d'activité 2005 de la police genevoise, p. 5.

² Rapport d'activité 2006 de la police genevoise, p. 5.

³ Rapport d'activité 2007 de la police genevoise, p. 6.

⁴ Rapport d'activité 2009 de la police genevoise, p. 15.

de Zoug font moins bien que Genève⁵. Il est en effet erroné de croire que la sécurité routière dépend uniquement des conducteurs d'automobiles. Bien d'autres infractions sont commises par d'autres utilisateurs de la route. A titre d'exemple, les piétons, les cyclistes, les personnes à trottinette ou en patins à roulettes se mettent souvent eux-mêmes en danger en adoptant des comportements dangereux. Cependant, à la différence des automobilistes inquiétés au moindre faux pas, ces autres utilisateurs de la route sont rarement inquiétés, alors qu'un accident est susceptible d'occasionner des conséquences bien plus graves à l'intégrité corporelle de ce groupe d'utilisateurs.

L'argument selon lequel l'installation de nouveaux radars est dictée par des impératifs de prévention est mis à mal quand on sait qu'un des premiers éléments mis en exergue par les fabricants de radars est que leurs machines seront amorties par le produit des infractions commises et qu'il résultera une hausse des recettes pour les collectivités clientes. Ainsi, il est difficile d'imaginer qu'une collectivité ayant acquis un nouveau radar fort onéreux le mettra en production sur une route accidentogène mais peu fréquentée, plutôt que sur un tronçon fréquenté où les accidents sont moins fréquents.

Si la pose de radars dans des secteurs routiers réputés pour leur dangerosité n'est nullement contestée parce qu'objectivement justifiée, on peut toutefois douter dans bien des cas de la pertinence du choix des emplacements des radars : peu après un changement de limitation de vitesse pour piéger les automobilistes distraits, peu après la sortie d'une localité dépourvue de radars ou encore sur une voie de circulation suburbaine isolée de la circulation des piétons. La présence de radars inutiles à certains endroits contraste avec leur absence à d'autres endroits, comme par exemple sur une route en zone 30 que des élèves traversent pour se rendre à l'école.

La présente proposition de motion propose de geler l'acquisition par la police de nouveaux radars, ceux-ci étant déjà en nombre suffisant dans notre canton. La sécurité routière continuera à être assurée en plaçant les radars aux emplacements dangereux uniquement, pour servir des objectifs de sécurité. L'Etat devrait être à même de justifier au cas par cas avec des données à l'appui le choix d'un emplacement. En transposant les radars en des lieux effectivement dangereux, la sécurité routière s'en trouvera même renforcée.

⁵ Office fédéral de la statistique, *accidents avec victimes et victimes de la circulation routière, par canton, en 2009*.

Enfin, l'éventuel remplacement des radars fixes existants ne devra pas se faire au profit d'engins similaires au Traffistar SR590, véritables espions à l'affût de tous nos faits et gestes, capables de détecter les moindres infractions, aussi futiles soient-elles, dans le but de rapporter toujours plus de liquidités à l'Etat.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs le députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.